

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES - APPRENTISSAGE

Fonction publique

Fonction publique de l'Etat

Intitulé du poste

Apprenti(e) – Chargé(e) de développement RH

Affectation

Direction/pôle : Direction des ressources humaines

Service/département : Département développement ressources humaines

Maître d'apprentissage pressenti : Responsable du département développement RH

Déplacement : oui non

Localisation : Opéra Port royal

Contrat

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Télétravail possible : oui non

Descriptif du poste

Missions confiées à l'apprenti sous la supervision du maître d'apprentissage

(max 3000 caractères)

Sous la supervision du Responsable du département développement RH, vous participerez pleinement à la mise en œuvre des différentes actions ayant trait au recrutement, à la formation, à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), à l'attractivité et à la communication RH.

Plus particulièrement, vos missions seront les suivantes :

1. Publier des fiches de poste sur les différents réseaux (choisir le service public, LinkedIn, Welcome to the Jungle, APEC, Profil Public...);
2. Trier et sélectionner des candidatures puis entretien de pré-sélection téléphonique RH ;
3. Réaliser une veille sur les tendances RH et les bonnes pratiques en matière de développement RH ;
4. Contribuer à la rédaction de supports de communication interne sur les initiatives RH ;
5. Contribuer à l'amélioration des dispositifs d'on boarding (création de guides, organisation d'événements d'intégration) ,
6. Participer à l'analyse des besoins en formation et à l'organisation des sessions puis mettre en place des enquêtes de satisfaction sur les formations suivies ;
7. Développer et mettre en place des collaborations avec les établissements d'enseignement afin d'attirer et accompagner de nouveaux talents (prospection et gestion des contacts avec les écoles et universités, participation à des événements professionnels pour renforcer la visibilité de l'Agence...);
8. Contribuer à la collecte et l'analyse de données RH pour

	<p>assurer un suivi efficace des actions mises en place ;</p> <p>9. Aider à la mise en place d'actions de sensibilisation en interne et contribuer à la rédaction puis à la diffusion de supports sur l'inclusion et l'égalité professionnelle.</p> <p>Vous prendrez part à des projets transverses au département en lien avec la formation, le recrutement, la marque employeur et la fidélisation des agents.</p>
Descriptif du profil recherché	
Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> • Master 2 en Ressources humaines • Une spécialisation et/ou expérience préalable en Développement RH ou Gestion des talents serait un plus.
Compétences	<p>Savoir / Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des bases du recrutement et des techniques de sourcing. - Compréhension des notions de formation professionnelle et de gestion des compétences. - Intérêt pour les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion. - Capacité à utiliser des outils bureautiques et éventuellement des SIRH.
	<p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rigueur et organisation : capacité à gérer plusieurs missions simultanément. - Curiosité et esprit d'initiative - Sens du relationnel : aptitude à communiquer avec des interlocuteurs variés. - Discrétion et respect de la confidentialité - Capacité d'analyse et de synthèse
ELEMENTS DE CANDIDATURES	
CV + LM	
A PROPOS DE L'OFFRE	
Descriptif de l'employeur (1500 caractères)	
<p>L'Anah agit pour la rénovation, l'amélioration et l'adaptation de l'habitat privé dans tous les territoires et au bénéfice de tous les Français. L'Agence aide les propriétaires à concevoir et à réaliser leurs projets de travaux, en leur accordant des aides financières. Elle finance également les collectivités locales et leurs opérateurs dans le cadre de leur politique locale de l'habitat pour intervenir sur leur territoire, rénover les centre-anciens et lutter contre les logements vacants ou indignes. L'Anah pilote France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat. Elle est l'un des acteurs majeurs de la politique de rénovation énergétique des logements grâce à la distribution de MaPrimeRénov'. En 2025, l'Agence a accordé 4,39 milliards d'euros d'aides pour permettre la rénovation de près de 379 428 logements.</p> <p>Aujourd'hui l'Anah accompagne aussi la perte d'autonomie avec MaPrimeAdapt', la principale aide de l'État pour l'adaptation à la perte d'autonomie pour les personnes âgées ou en situation de handicap.</p> <p>L'Agence compte plus de 300 agents de profils extrêmement diversifiés, de tous statuts (fonctionnaires, contractuels, apprentis, stagiaires...). Le panel des expertises recherchées est aussi large que les métiers de l'Agence sont variés.</p>	
Descriptif du service (maximum 1500 caractères)	

Au cœur de l'Agence, la Direction des Ressources Humaines est le moteur du développement et de l'accompagnement des talents. Elle veille à la qualité de vie au travail, soutient les parcours professionnels et assure une gestion fluide et efficiente des carrières. Organisée en pôles d'expertise, elle agit au quotidien pour favoriser l'engagement de chacun et répondre aux enjeux stratégiques de l'Agence.

La DRH est composée de 3 départements :

- Développement RH
- Administration du Personnel / Paie
- Conformité / Relations Sociales

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

MODALITES DU CONTRAT :

- Contrat de droit privé qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance (du CAP au Bac+5) sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans.
- L'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, compris entre 27% à 100% selon son âge et le diplôme préparé.

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

- Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre/diplôme préparé, en liaison avec le CFA.
- Le maître d'apprentissage doit remplir l'une des conditions suivantes :
 - Etre titulaire d'un diplôme/titre du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti **ET** justifier 1 année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
 - Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

La nomination sur cette fonction permet de valoriser les compétences du maître d'apprentissage, car ce dernier joue un rôle déterminant dans la transmission des savoirs. Aussi, cette mission constitue un véritable engagement auprès du jeune. A cet égard, le maître d'apprentissage ne peut encadrer plus de deux apprentis.

Le maître d'apprentissage possède des qualités pédagogiques et insère dans son temps de travail son activité de tutorat et de supervision.